Digantel / St Guérin

Ce gros village se situe à environ 2 km au sud du bourg, à droite de la route départementale D768 d'Auray à Pluvigner. Un peu isolée et trapue, la chapelle date de 1676 et dispose d'un clocher-porche. Elle est dédiée à St Quirin ou Guérin, qui a donné son nom définitif au lieu. Elle abrite un remarquable retable baroque en tuffeau et marbre, avec deux étages, un jeu de colonnes, des balustrades, une décoration très riche, une statuaire encadrant un tableau de la Nativité. A proximité, la fontaine était un lieu de pèlerinage. Les mères y jetaient la chemise de leur enfant tardant à marcher. Si cette chemise flottait, les premiers pas s'annonçaient sans problème. Autrefois, la chapelle abritait aussi des petites figurines en cire pour ex-voto.

Demeurant ordinairement à <u>St Degan</u>, la famille LE GUENNEC dispose au Digantel les édifices d'une tenue à domaine congéable sous la seigneurie de Kerivallan. Elle les sous-loue notamment à Françoise MORICE, veuve de Jean LE GUENEDAL, originaires de Kerospic en PLUNERET. Le 15 juin 1717, Jean LE GUENNEC, fils d'Antoine et beau-fils de Françoise MORICE depuis cinq ans, les acquiert, alors qu'ils sont estimés à 1800L. Il a déjà réglé à son père 720L (sans doute déduits de la succession à St Degan) et promet 180L à son oncle Louis LE GUENNEC (n°344). Il est aidé aussi par sa belle-mère, qui avance 420L et promet 480L, soit la moitié des 1800L au nom de sa fille. En août 1720, il rembourse le solde de 660L à son oncle Louis.

6E2110 – Minutes Jacques HENRY - 15/06/1717

Témoins

- Antoine LE GUENNEC x Marguerite TUAL de St Degan en BRECH.
- Louis LE GUENNEC x Andrée KERMORVAN de St Degan en BRECH.
- Françoise MORICE veuve de Jean LE GUENEDAL, Jean LE GUENNEC son gendre, fils dudit Antoine de son premier mariage avec défunte Perrine LE MAU, ensemble à Digantel en BRECH.

Biens

Edifices et droits de labourage sur le fond d'une tenue vêtue à Digantel en BRECH, avec le jardin proche de la chapelle de St Guérin dans ledit village. Ils appartiennent à Antoine et Louis LE GUENNEC frères, et sont à domaine congéable sous la seigneurie de Kerivallan à monsieur le président de ROBIEN. Les dits Jean LE GUENNEC et Françoise MORICE y demeurent à titre de sous-ferme.

Vente d'édifices

Antoine et Louis LE GUENNEC vendent lesdits biens pour 1800L, soit 900L pour chacun.

- Louis reçoit 240L de la dite MORICE de ses propres deniers. Il recevra d'ici 5 ans le restant de 660L, dont 480L de ladite MORICE et 180L de Jean LE GUENNEC, avec les intérêts au denier vingt à partir du 29/08/1717. Il se réserve la moitié du prix de la sous-ferme pour l'échéance du 29/08/1717, parce qu'il paiera la moitié des rentes foncières et de toutes les autres charges, ainsi que sa moitié des arrérages éventuels.
- Antoine a reçu 720L de son fils Jean, dont quittance mutuelle, notamment pour les prétentions que Jean pourrait avoir du chef de sa défunte mère. Il reçoit le restant de 180L de ladite MORICE. Les acquéreurs disposent de sa moitié du prix de la sous-ferme pour le terme du 29/08/1717, parce qu'ils paieront les rentes foncières, les charges et les arrérages éventuels.

Ouittance jointe du 25/08/1720

Louis LE GUENNEC de St Degan en BRECH reçoit 660L de Jean LE GUENNEC x Jeanne LE GUENEDAL en leur nom et pour Françoise MORICE veuve de Jean LE GUENEDAL, leur mère et belle-mère, de Digantel.

De son mariage, Jean LE GUENNEC a au moins quatre enfants. Octogénaire, il meurt le 24 février 1776 au Digantel.

Christian Duic 12/11/2001